

# Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH)

## RAPPORT ACTIVITE 2023



**Yvelines**  
Le Département

yvelines.fr



En 2023, le FDCH est financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ile-de-France, l'Etat, le Conseil régional Ile-de-France.

Les financeurs sont membres du comité de gestion du fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) pour 2023 :

- la **CPAM** : Mme **GUERIN** et Mme **LESSCHAEVE**,
- la **MSA Ile-de-France** : Mme **DE WINTER** et M. **GRESILLE**,
- l'**Etat (DDETS)**: Mme **VALADIER** et Mme **SAVIGNY**
- le **Conseil Régional Ile-de-France** : M. **FLASCHNER**.

Le FDCH est chargé d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes en situation de handicap de faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après déduction de la Prestation de compensation du handicap (PCH).

Le **FDCH finance des aides sous conditions de ressources.**

Le FDCH est intervenu en 2023 pour **différents types d'aides** :

- aides techniques,
- aménagements du logement,
- aménagements du véhicule,
- charges exceptionnelles.

Le **process** d'instruction est le suivant :

- les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) étudient la demande de PCH,
- la DAMDA propose un montant financier au titre de la PCH,
- la CDAPH rend une décision PCH,
- la demande de FDCH est étudiée dans la continuité,
- des pièces complémentaires peuvent être demandées aux usagers et certains partenaires financeurs (FIPHFP, AGEFIPH, l'Agence Autonomy , APF, AVH, SAVS, mutuelles...).
- le FDCH statue lors du comité de gestion.

**2023 est une année de transition car l'instructeur du FDCH a quitté ses fonctions en septembre 2023. Une procédure de recrutement a été lancée. La personne a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> février 2024 et a été formée dans la foulée.**

Le comité de gestion s'est réuni 9 fois en 2023, dont une séance dédiée à la présentation du rapport d'activité du FDCH.

**50 dossiers sont étudiés en moyenne lors de chaque comité.**

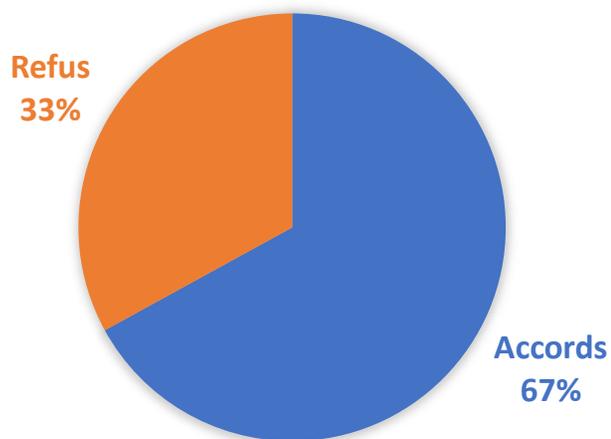
En 2023 :

- **409 personnes ont sollicité le fonds ( pour 449 aides demandées.**
- **451 demandes en 2023,**
- **451 décisions rendues dont:**
  - **347 accords en 2023, soit 77% des décisions FDCH**
  - **104 refus en 2023, soit 23% des décisions FDCH.**

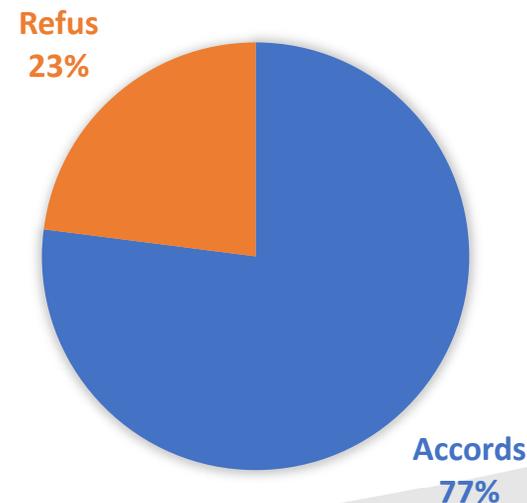
Le règlement intérieur du FDCH a évolué 2 fois en 2022.

Ces évolutions du FDCH ont élargi les volumes d'accords de FDCH, passant de 67 % avant 2022 à 77%.

REPARTITION ACCORDS / REFUS FDCH  
AVANT 2022

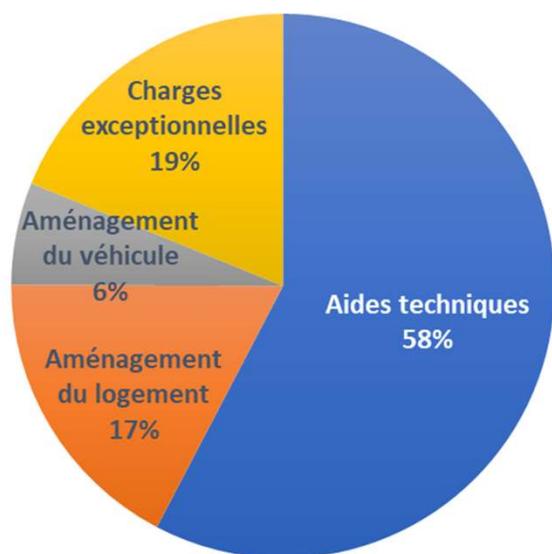


REPARTITION ACCORDS / REFUS FDCH  
EN 2023



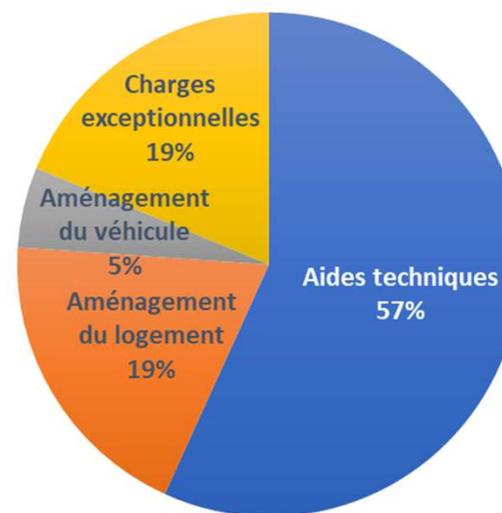
On note une stabilité dans la répartition des aides accordées dans le cadre du FDCH.

Répartition des aides FDCH en 2023



- Aides techniques
- Aménagement du logement
- Aménagement du véhicule
- Charges exceptionnelles

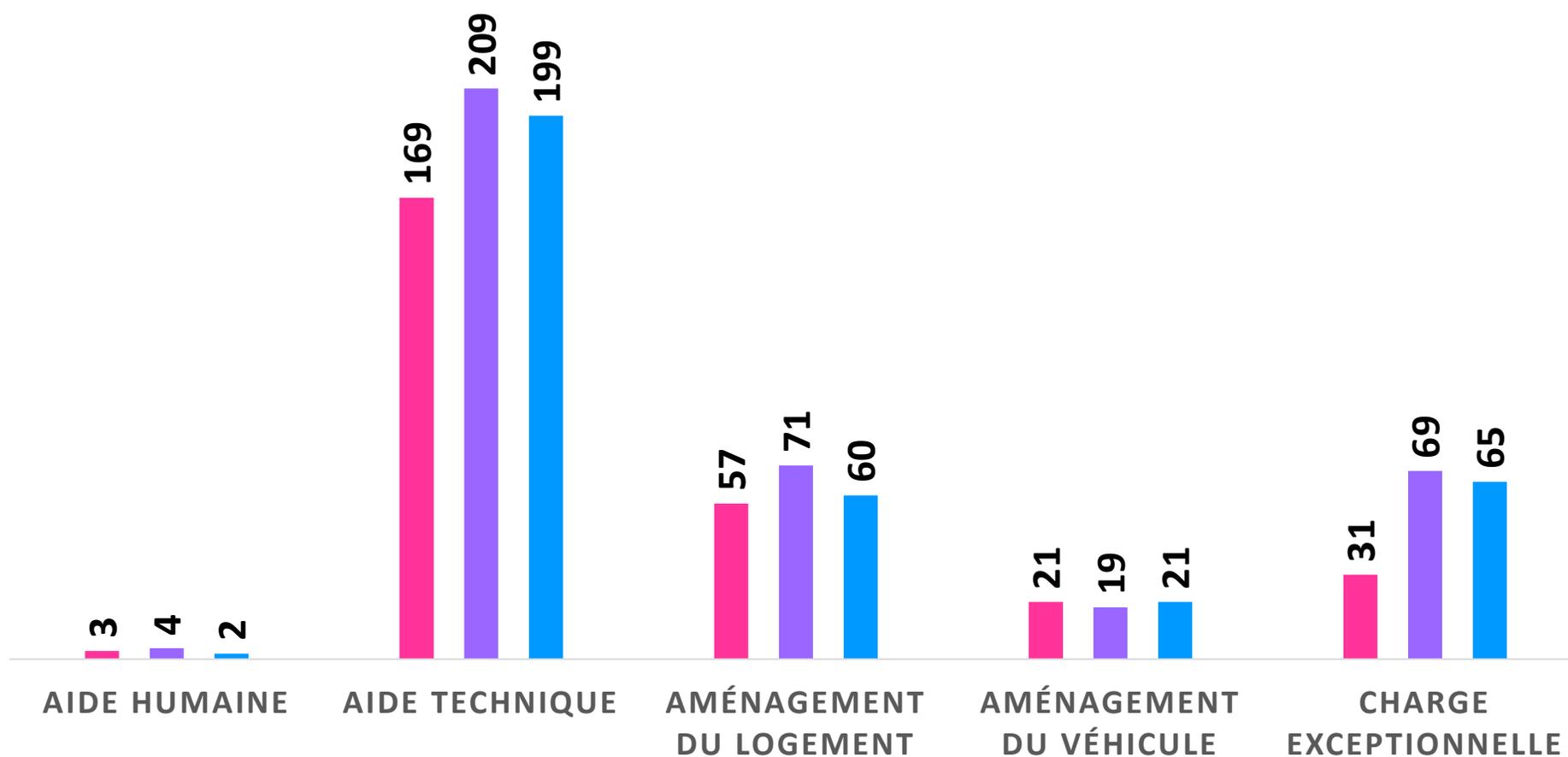
Répartition des aides accordées FDCH en 2022



- Aides techniques
- Aménagement du logement
- Aménagement du véhicule
- Charges exceptionnelles

## Comparatif des accords par types d'aides de 2021 à 2023

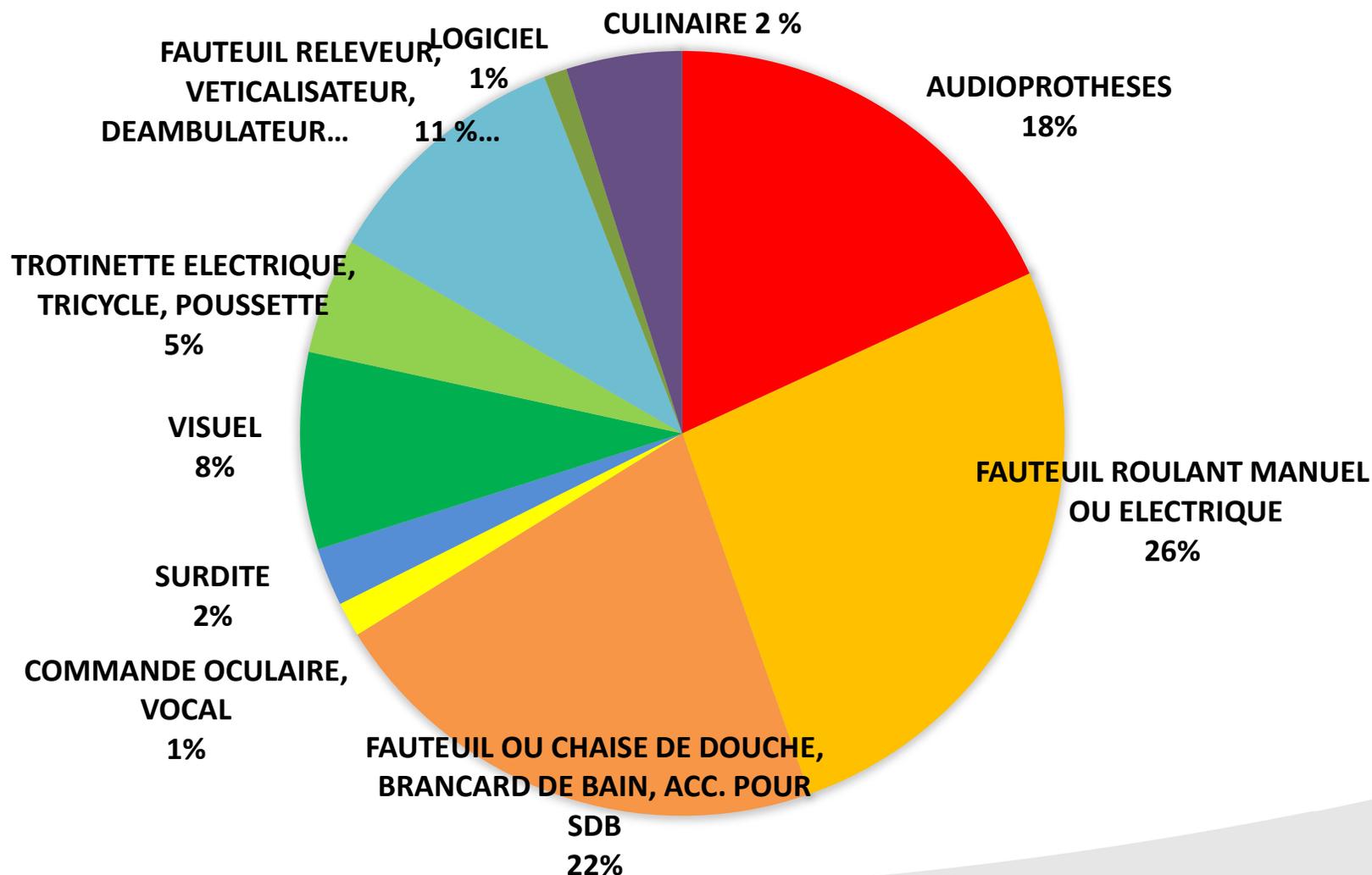
■ 2021 ■ 2022 ■ 2023



## Aides Techniques – Détail des accords en 2023

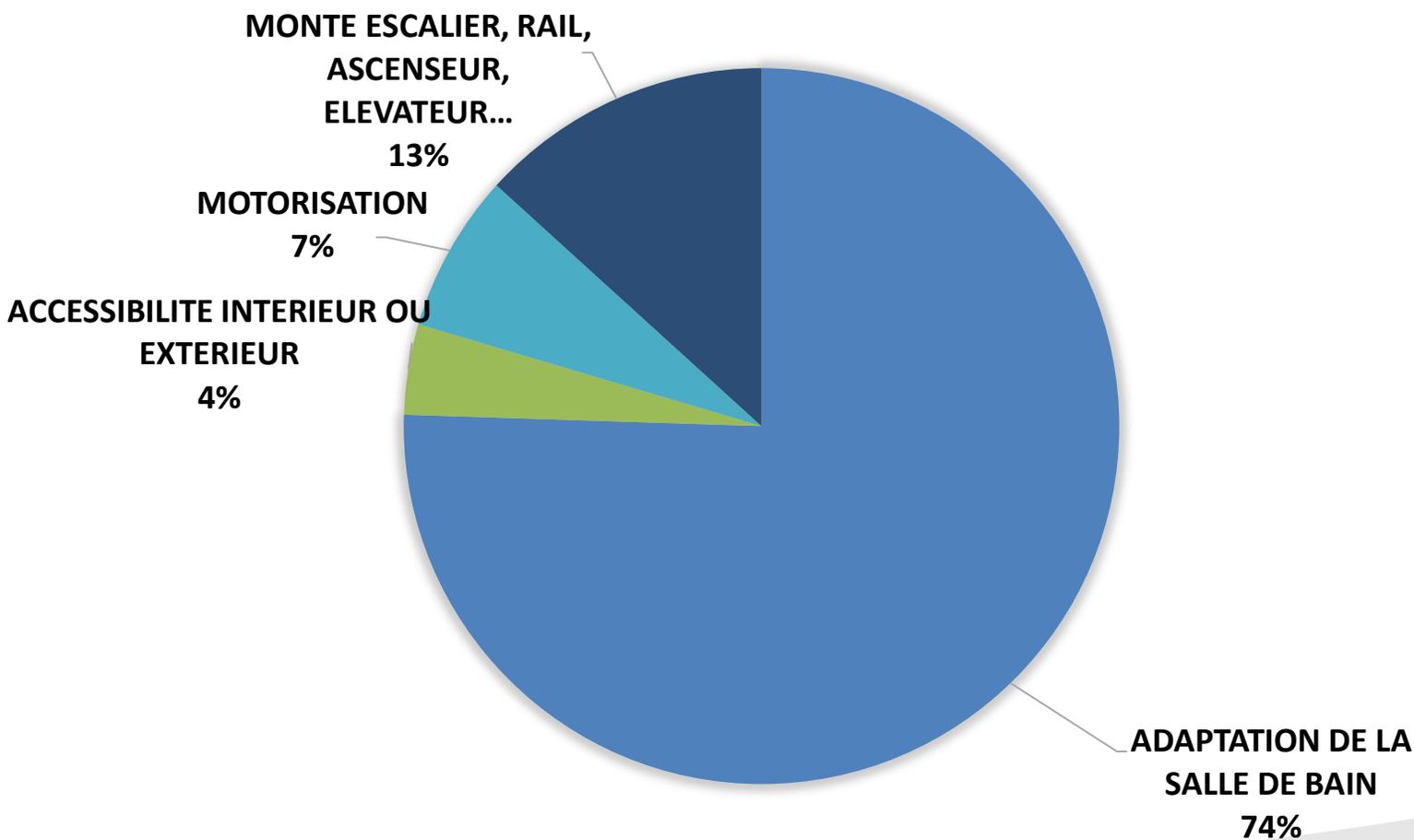
Les AT accordées sont majoritairement des appareils auditifs, des fauteuils ou chaises de douche, des fauteuils roulants électriques ou manuels pour un montant total de 245 K€.

On constate moins de demandes mais presque autant d'accords qu'en 2022.



## Aménagements du Logement – Détail des accords en 2023

Les demandes portent essentiellement sur des aménagements de salle de bains et wc, ascenseur, monte escalier, élévateur... accessibilité intérieur et extérieur, motorisation des volets, porte ou portail...pour un total de 183 K€.



## Aménagements de véhicules – Détail des accords en 2023

Les demandes portent sur l'aménagement pour le transport d'une personne à mobilité réduite conducteur ou passager et sur l'aménagement du poste de conduite.

On constate :

- moins de demandes qu'en 2022, mais davantage d'accords
- très peu de refus (6).

## Charges exceptionnelles – Détail des accords en 2023

Les demandes portent essentiellement sur les surcoûts de séjours adaptés, séances de locomotions, réparation de fauteuil roulant...

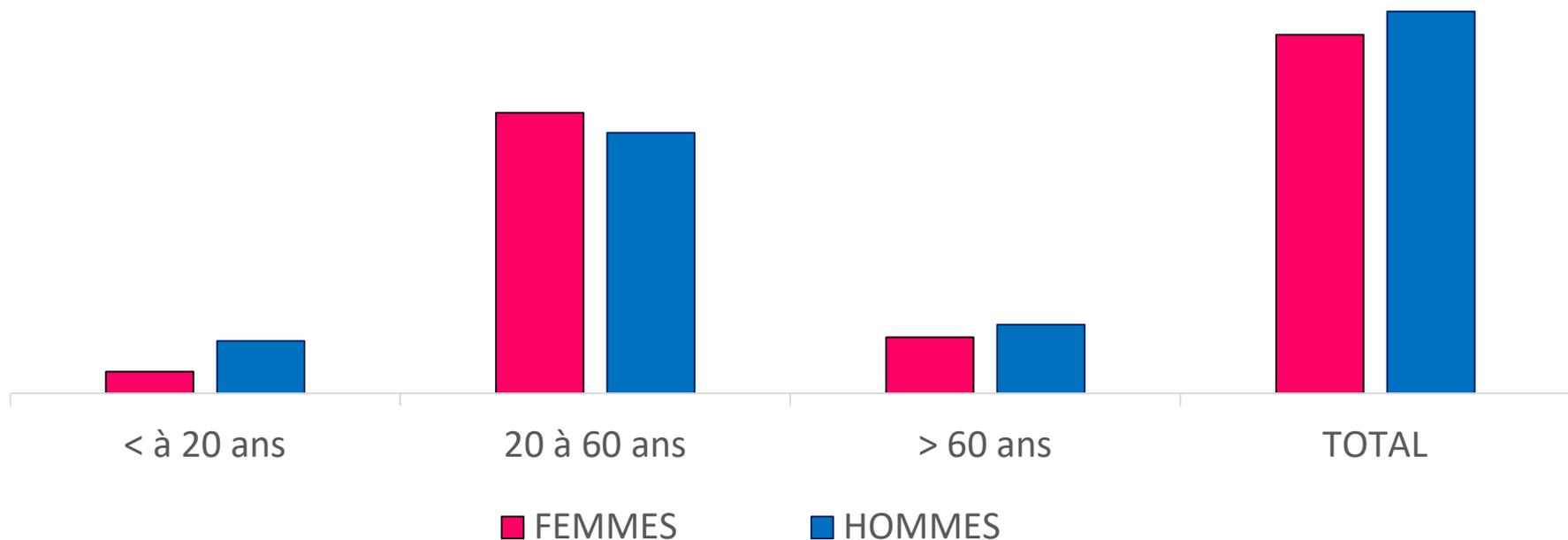
On constate :

- moins de demandes qu'en 2022, mais presque autant d'accords
- très peu de refus (21).

## Le FDCH, une aide aussi pour les enfants et les plus âgés en situation de handicap

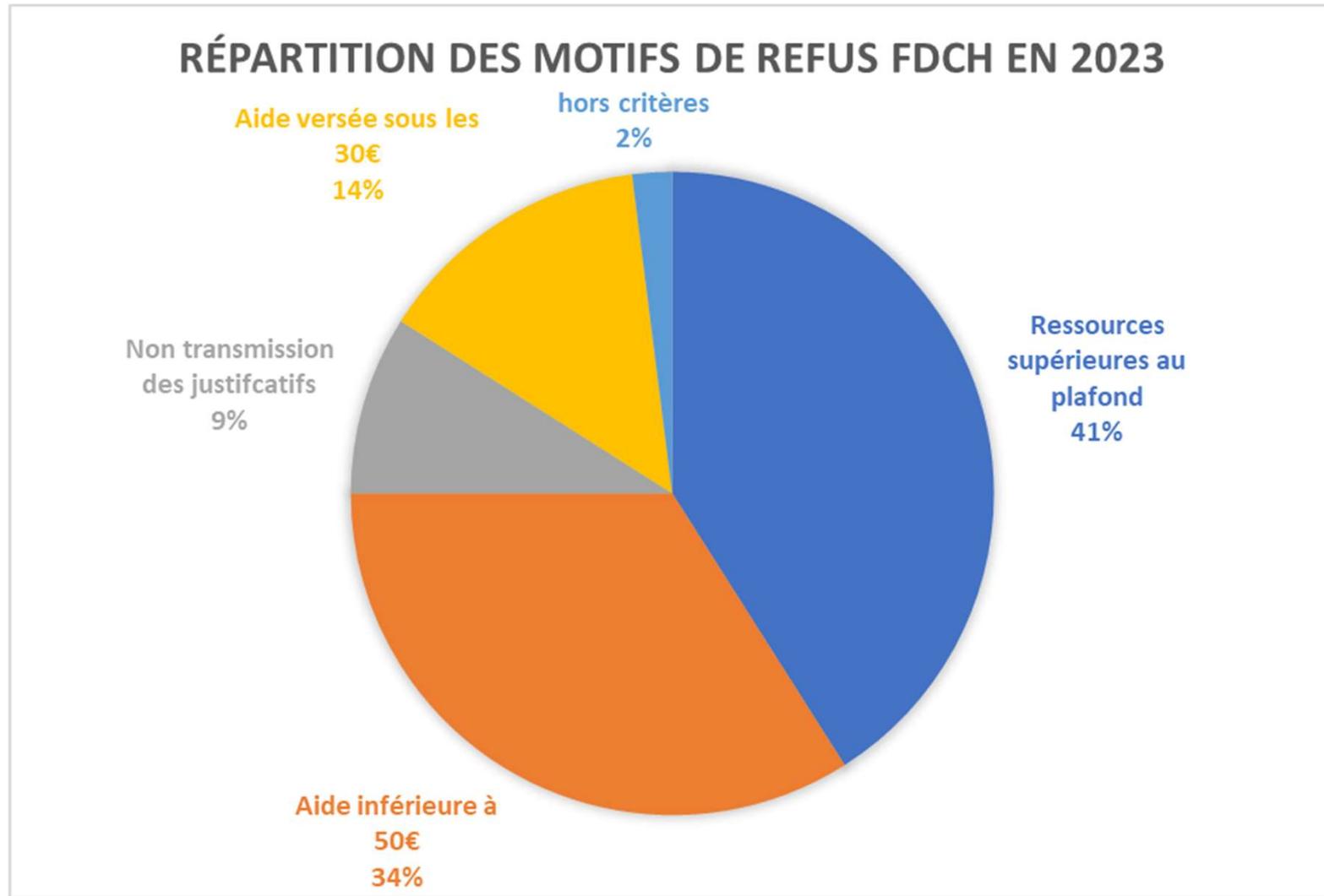
Répartition des personnes ayant sollicité le fonds (409) :

- Femmes : 12, - de 20 ans, 155 entre 20 et 60 ans et 31, + de 60 ans
- Hommes : 29, - de 20 ans, 144 entre 20 et 60 ans et 38,+ de 60 ans



## Motifs de refus FDCH en 2023

Le FDCH, une aide en fonction des ressources





**MDPH en ligne**  
Remplissez et suivez vos demandes depuis chez vous 7j/7, 24h/24 !  
Le Département des Yvelines et la Maison départementale des personnes handicapées simplifient vos démarches !

Rendez-vous sur [mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78](http://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78)



**Merci de votre attention**